

Le Directeur de l' I.U.T.

- VU les articles L 713-9 et R.719-80 du code de l'éducation ;
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU les statuts de l'IUT de POITIERS ;
- VU la délibération du Conseil de l'Institut Universitaire de Technologie de Poitiers-Châtellerault-Niort en date du 21 juin 2022 portant élection de Monsieur Laurent Milland, Directeur de l'Institut ;
- VU la délibération du Conseil de l'Institut Universitaire de Technologie de Poitiers-Châtellerault-Niort en date du 22 juin 2022 portant nomination de Pierre Combeau, Chef de département génie électrique et informatique industrielle ;
- Vu l'arrêté n° DS 24-05-2023-02 de la Présidente de l'université de Poitiers en date du 24 mai 2023 portant délégation de signature à M. Laurent MILLAND, Directeur de l'IUT de Poitiers-Niort-Châtellerault, à compter du 05 juin 2023 ;

ARRETE :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Pierre Combeau, Chef du département génie électrique et informatique industrielle, à effet de signer, au nom du Directeur de l'I.U.T. de Poitiers :

- les arrêtés de prise en charge des notes de frais de mission
- tous les actes de certification du service fait des dépenses et des notes de frais de mission

concernant le centre financier U20C031, U20C031S01, U20C031S02, U20C031S05

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} septembre 2023.

Article 3 : Le présent arrêté est publié sur le site internet de l'Institut Universitaire de Technologie de Poitiers-Châtellerault-Niort et est transmis pour information au Conseil d'administration de l'université de Poitiers

Fait à POITIERS, le 1^{er} septembre 2023

Vu et accepté le 1^{er} septembre 2023
par le Délégué



Le Directeur,



Laurent MILLAND
Directeur de l'IUT Poitiers-Châtellerault-Niort

Le Directeur de l' I.U.T.

- VU les articles L 713-9 et R.719-80 du code de l'éducation ;
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU les statuts de l'IUT de POITIERS ;
- VU la délibération du Conseil de l'Institut Universitaire de Technologie de Poitiers-Châtellerault-Niort en date du 21 juin 2022 portant élection de Monsieur Laurent Milland, Directeur de l'Institut ;
- VU la délibération du Conseil de l'Institut Universitaire de Technologie de Poitiers-Châtellerault-Niort en date du 17 mars 2022 portant nomination de Olivier Bachelier, Chef de département Mesures Physiques ;
- Vu l'arrêté n° DS 24-05-2023-02 de la Présidente de l'université de Poitiers en date du 24 mai 2023 portant délégation de signature à M. Laurent MILLAND, Directeur de l'IUT de Poitiers-Niort-Châtellerault, à compter du 05 juin 2023 ;

ARRETE :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Olivier Bachelier, Chef du département mesures physiques, à effet de signer, au nom du Directeur de l'I.U.T. de Poitiers :

- les arrêtés de prise en charge des notes de frais de mission
- tous les actes de certification du service fait des dépenses et des notes de frais de mission

concernant le centre financier U20C031, U20C031S01, U20C031S02, U20C031S05

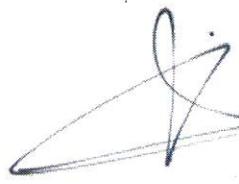
Article 2 : Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} septembre 2023.

Article 3 : Le présent arrêté est publié sur le site internet de l'Institut Universitaire de Technologie de Poitiers-Châtellerault-Niort et est transmis pour information au Conseil d'administration de l'université de Poitiers

Fait à POITIERS, le 1^{er} septembre 2023

Vu et accepté le 1^{er} septembre 2023
par le Délégué

Le Directeur,




Laurent MILLAND
Directeur de l'IUT.Poitiers-Châtellerault-Niort

Le Directeur de l' I.U.T.

- VU les articles L 713-9 et R.719-80 du code de l'éducation ;
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU les statuts de l'IUT de POITIERS ;
- VU la délibération du Conseil de l'Institut Universitaire de Technologie de Poitiers-Châtellerault-Niort en date du 21 juin 2022 portant élection de Monsieur Laurent Milland, Directeur de l'Institut ;
- VU la délibération du Conseil de l'Institut Universitaire de Technologie de Poitiers-Châtellerault-Niort en date du 22 juin 2022 portant nomination de Jacques Barbier, Chef de département chimie ;
- Vu l'arrêté n° DS 24-05-2023-02 de la Présidente de l'université de Poitiers en date du 24 mai 2023 portant délégation de signature à M. Laurent MILLAND, Directeur de l'IUT de Poitiers-Niort-Châtellerault, à compter du 05 juin 2023 ;

ARRETE :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Jacques Barbier, Chef du département chimie, à effet de signer, au nom du Directeur de l'I.U.T. de Poitiers :

- les arrêtés de prise en charge des notes de frais de mission
- tous les actes de certification du service fait des dépenses et des notes de frais de mission

concernant le centre financier U20C031, U20C031S01, U20C031S02, U20C031S05

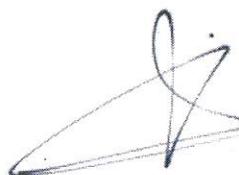
Article 2 : Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} septembre 2023.

Article 3 : Le présent arrêté est publié sur le site internet de l'Institut Universitaire de Technologie de Poitiers-Châtellerault-Niort et est transmis pour information au Conseil d'administration de l'université de Poitiers

Fait à POITIERS, le 1^{er} septembre 2023

Vu et accepté le 1^{er} septembre 2023
par le Délégué

Le Directeur,




Laurent MILLAND
Directeur de l'IUT Poitiers-Châtellerault-Niort

Le Directeur de l' I.U.T.

- VU les articles L 713-9 et R.719-80 du code de l'éducation ;
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU les statuts de l'IUT de POITIERS ;
- VU la délibération du Conseil de l'Institut Universitaire de Technologie de Poitiers-Châtellerault-Niort en date du 21 juin 2022 portant élection de Monsieur Laurent Milland, Directeur de l'Institut ;
- VU la délibération du Conseil de l'Institut Universitaire de Technologie de Poitiers-Châtellerault-Niort en date du 25 avril 2023 portant nomination de Luc Pichon, Chef de département Métiers de la Transition et de l'Efficacité Energétiques ;
- Vu l'arrêté n° DS 24-05-2023-02 de la Présidente de l'université de Poitiers en date du 24 mai 2023 portant délégation de signature à M. Laurent MILLAND, Directeur de l'IUT de Poitiers-Niort-Châtellerault, à compter du 05 juin 2023 ;

ARRETE :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Luc Pichon, Chef du département Métiers de la Transition et de l'Efficacité Energétiques, à effet de signer, au nom du Directeur de l'I.U.T. de Poitiers :

- les arrêtés de prise en charge des notes de frais de mission
- tous les actes de certification du service fait des dépenses et des notes de frais de mission

concernant le centre financier U20C031, U20C031S01, U20C031S02, U20C031S05

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} septembre 2023.

Article 3 : Le présent arrêté est publié sur le site internet de l'Institut Universitaire de Technologie de Poitiers-Châtellerault-Niort et est transmis pour information au Conseil d'administration de l'université de Poitiers

Fait à POITIERS, le 1^{er} septembre 2023

Vu et accepté le 1^{er} septembre 2023
par le Délégué

Le Directeur,

Laurent MILLAND
Directeur de l'IUT Poitiers-Châtellerault-Niort

Le Directeur de l' I.U.T.

- VU les articles L 713-9 et R.719-80 du code de l'éducation ;
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU les statuts de l'IUT de POITIERS ;
- VU la délibération du Conseil de l'Institut Universitaire de Technologie de Poitiers-Châtellerault-Niort en date du 21 juin 2022 portant élection de Monsieur Laurent Milland, Directeur de l'Institut ;
- VU la délibération du Conseil de l'Institut Universitaire de Technologie de Poitiers-Châtellerault-Niort en date du 1^{er} février 2022 portant nomination de Hélène Aubriet, Chef de département techniques de commercialisation ;
- Vu l'arrêté n° DS 24-05-2023-02 de la Présidente de l'université de Poitiers en date du 24 mai 2023 portant délégation de signature à M. Laurent MILLAND, Directeur de l'IUT de Poitiers-Niort-Châtellerault, à compter du 05 juin 2023;

ARRETE :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Hélène Aubriet, Chef du département techniques de commercialisation, à effet de signer, au nom du Directeur de l'I.U.T. de Poitiers :

- les arrêtés de prise en charge des notes de frais de mission
- tous les actes de certification du service fait des dépenses et des notes de frais de mission

concernant le centre financier U20C031, U20C031S01, U20C031S02, U20C031S05

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} septembre 2023.

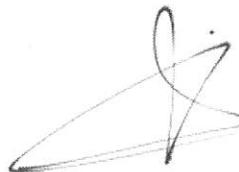
Article 3 : Le présent arrêté est publié sur le site internet de l'Institut Universitaire de Technologie de Poitiers-Châtellerault-Niort et est transmis pour information au Conseil d'administration de l'université de Poitiers

Fait à POITIERS, le 1^{er} septembre 2023

Vu et accepté le 1^{er} septembre 2023
par le Délégué

H. Aubriet


Le Directeur,



Laurent MILLAND
Directeur de l'IUT Poitiers-Châtellerault-Niort

Le Directeur de l' I.U.T.

- VU les articles L 713-9 et R.719-80 du code de l'éducation ;
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU les statuts de l'IUT de POITIERS ;
- VU la délibération du Conseil de l'Institut Universitaire de Technologie de Poitiers-Châtellerault-Niort en date du 21 juin 2022 portant élection de Monsieur Laurent Milland, Directeur de l'Institut ;
- VU la délibération du Conseil de l'Institut Universitaire de Technologie de Poitiers-Châtellerault-Niort en date du 22 juin 2022 portant nomination de Sophie Lafraichine, Chef de département gestion des entreprises et des administrations – site de Niort;
- Vu l'arrêté n° DS 24-05-2023-02 de la Présidente de l'université de Poitiers en date du 24 mai 2023 portant délégation de signature à M. Laurent MILLAND, Directeur de l'IUT de Poitiers-Niort-Châtellerault, à compter du 05 juin 2023 ;

ARRETE :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Sophie Lafraichine, Chef du département gestion des entreprises et des administrations – site de Niort, à effet de signer, au nom du Directeur de l'I.U.T. de Poitiers :

- les arrêtés de prise en charge des notes de frais de mission
- tous les actes de certification du service fait des dépenses et des notes de frais de mission

concernant le centre financier U20C031, U20C031S01, U20C031S02, U20C031S05

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} septembre 2023.

Article 3 : Le présent arrêté est publié sur le site internet de l'Institut Universitaire de Technologie de Poitiers-Châtellerault-Niort et est transmis pour information au Conseil d'administration de l'université de Poitiers

Fait à POITIERS, le 1^{er} septembre 2023

Vu et accepté le 1^{er} septembre 2023
par le Délégué

Le Directeur,

La cheffe de Département

Sophie LAFRAICHINE



Laurent MILLAND
Directeur de l'IUT Poitiers-Châtellerault-Niort

Le Directeur de l' I.U.T.

- VU les articles L 713-9 et R.719-80 du code de l'éducation ;
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU les statuts de l'IUT de POITIERS ;
- VU la délibération du Conseil de l'Institut Universitaire de Technologie de Poitiers-Châtellerault-Niort en date du 21 juin 2022 portant élection de Monsieur Laurent Milland, Directeur de l'Institut ;
- VU la délibération du Conseil de l'Institut Universitaire de Technologie de Poitiers-Châtellerault-Niort en date du 25 avril 2023 portant nomination de Orélien Berge, Chef de département gestion des entreprises et des administrations – site de Poitiers ;
- Vu l'arrêté n° DS 24-05-2023-02 de la Présidente de l'université de Poitiers en date du 24 mai 2023 portant délégation de signature à M. Laurent MILLAND, Directeur de l'IUT de Poitiers-Niort-Châtellerault, à compter du 05 juin 2023 ;

ARRETE :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Orélien Berge, Chef du département gestion des entreprises et des administrations, site de Poitiers, à effet de signer, au nom du Directeur de l'I.U.T. de Poitiers :

- les arrêtés de prise en charge des notes de frais de mission
- tous les actes de certification du service fait des dépenses et des notes de frais de mission

concernant le centre financier U20C031, U20C031S01, U20C031S02, U20C031S05

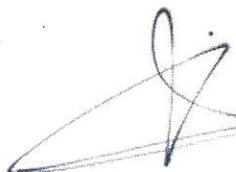
Article 2 : Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} septembre 2023.

Article 3 : Le présent arrêté est publié sur le site internet de l'Institut Universitaire de Technologie de Poitiers-Châtellerault-Niort et est transmis pour information au Conseil d'administration de l'université de Poitiers

Fait à POITIERS, le 1^{er} septembre 2023

Vu et accepté le 1^{er} septembre 2023
par le Délégué

Le Directeur,



Laurent MILLAND
Directeur de l'IUT Poitiers-Châtellerault-Niort

Le Directeur de l' I.U.T.

- VU les articles L 713-9 et R.719-80 du code de l'éducation ;
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU les statuts de l'IUT de POITIERS ;
- VU la délibération du Conseil de l'Institut Universitaire de Technologie de Poitiers-Châtellerault-Niort en date du 21 juin 2022 portant élection de Monsieur Laurent Milland, Directeur de l'Institut ;
- VU la délibération du Conseil de l'Institut Universitaire de Technologie de Poitiers-Châtellerault-Niort en date du 25 avril 2023 portant nomination de Xavier Milhet, Chef de département génie mécanique et productique ;
- Vu l'arrêté n° DS 24-05-2023-02 de la Présidente de l'université de Poitiers en date du 24 mai 2023 portant délégation de signature à M. Laurent MILLAND, Directeur de l'IUT de Poitiers-Niort-Châtellerault, à compter du 05 juin 2023 ;

ARRETE :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Xavier Milhet, Chef du département génie mécanique et productique, à effet de signer, au nom du Directeur de l'I.U.T. de Poitiers :

- les arrêtés de prise en charge des notes de frais de mission
- tous les actes de certification du service fait des dépenses et des notes de frais de mission

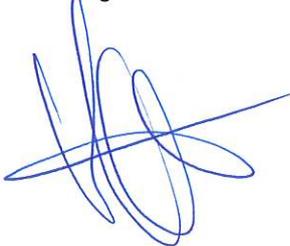
concernant le centre financier U20C031, U20C031S01, U20C031S02, U20C031S05

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} septembre 2023.

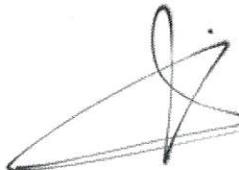
Article 3 : Le présent arrêté est publié sur le site internet de l'Institut Universitaire de Technologie de Poitiers-Châtellerault-Niort et est transmis pour information au Conseil d'administration de l'université de Poitiers

Fait à POITIERS, le 1^{er} septembre 2023

Vu et accepté le 1^{er} septembre 2023
par le Délégué



Le Directeur,



UNIVERSITÉ DE POITIERS
INSTITUT
UNIVERSITAIRE
DE TECHNOLOGIE
DE POITIERS

Laurent MILLAND
Directeur de l'IUT Poitiers-Châtellerault-Niort

Le Directeur de l' I.U.T.

- VU les articles L 713-9 et R.719-80 du code de l'éducation ;
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU les statuts de l'IUT de POITIERS ;
- VU la délibération du Conseil de l'Institut Universitaire de Technologie de Poitiers-Châtellerault-Niort en date du 21 juin 2022 portant élection de Monsieur Laurent Milland, Directeur de l'Institut ;
- VU la délibération du Conseil de l'Institut Universitaire de Technologie de Poitiers-Châtellerault-Niort en date du 16 septembre 2021 portant nomination de Nathalie Khan, Chef de département hygiène sécurité environnement ;
- Vu l'arrêté n° DS 24-05-2023-02 de la Présidente de l'université de Poitiers en date du 24 mai 2023 portant délégation de signature à M. Laurent MILLAND, Directeur de l'IUT de Poitiers-Niort-Châtellerault, à compter du 05 juin 2023 ;

ARRETE :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Nathalie Khan, Chef du département hygiène sécurité environnement, à effet de signer, au nom du Directeur de l'I.U.T. de Poitiers :

- les arrêtés de prise en charge des notes de frais de mission
- tous les actes de certification du service fait des dépenses et des notes de frais de mission

concernant le centre financier U20C031, U20C031S01, U20C031S02, U20C031S05

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} septembre 2023.

Article 3 : Le présent arrêté est publié sur le site internet de l'Institut Universitaire de Technologie de Poitiers-Châtellerault-Niort et est transmis pour information au Conseil d'administration de l'université de Poitiers

Fait à POITIERS, le 1^{er} septembre 2023

Vu et accepté le 1^{er} septembre 2023
par le Délégué

Le Directeur,

Laurent MILLAND
Directeur de l'IUT Poitiers-Châtellerault-Niort

Le Directeur de l' I.U.T.

- VU les articles L 713-9 et R.719-80 du code de l'éducation ;
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU les statuts de l'IUT de POITIERS ;
- VU la délibération du Conseil de l'Institut Universitaire de Technologie de Poitiers-Châtellerault-Niort en date du 21 juin 2022 portant élection de Monsieur Laurent Milland, Directeur de l'Institut ;
- VU la délibération du Conseil de l'Institut Universitaire de Technologie de Poitiers-Châtellerault-Niort en date du 22 juin 2022 portant nomination de Frédéric Launay, Chef de département réseaux et télécommunication ;
- Vu l'arrêté n° DS 24-05-2023-02 de la Présidente de l'université de Poitiers en daté du 24 mai 2023 portant délégation de signature à M. Laurent MILLAND, Directeur de l'IUT de Poitiers-Niort-Châtellerault, à compter du 05 juin 2023 ;

ARRETE :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Frédéric Launay, Chef du département réseaux et télécommunication, à effet de signer, au nom du Directeur de l'I.U.T. de Poitiers :

- les arrêtés de prise en charge des notes de frais de mission
- tous les actes de certification du service fait des dépenses et des notes de frais de mission

concernant le centre financier U20C031, U20C031S01, U20C031S02, U20C031S05

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} septembre 2023.

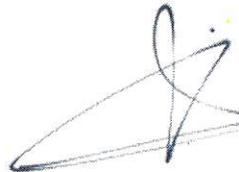
Article 3 : Le présent arrêté est publié sur le site internet de l'Institut Universitaire de Technologie de Poitiers-Châtellerault-Niort et est transmis pour information au Conseil d'administration de l'université de Poitiers

Fait à POITIERS, le 1^{er} septembre 2023

Vu et accepté le 1^{er} septembre 2023
par le Délégué



Le Directeur,



Laurent MILLAND
Directeur de l'IUT Poitiers-Châtellerault-Niort

Le Directeur de l' I.U.T.

- VU les articles L 713-9 et R.719-80 du code de l'éducation ;
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU les statuts de l'IUT de POITIERS ;
- VU la délibération du Conseil de l'Institut Universitaire de Technologie de Poitiers-Châtellerault-Niort en date du 21 juin 2022 portant élection de Monsieur Laurent Milland, Directeur de l'Institut ;
- VU la délibération du Conseil de l'Institut Universitaire de Technologie de Poitiers-Châtellerault-Niort en date du 3 juin 2021 portant nomination de Laurent Bureau, Chef de département science des données ;
- Vu l'arrêté n° DS 24-05-2023-02 de la Présidente de l'université de Poitiers en date du 24 mai 2023 portant délégation de signature à M. Laurent MILLAND, Directeur de l'IUT de Poitiers-Niort-Châtellerault, à compter du 05 juin 2023 ;

ARRETE :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Laurent Bureau, Chef du département science des données, à effet de signer, au nom du Directeur de l'I.U.T. de Poitiers :

- les arrêtés de prise en charge des notes de frais de mission
- tous les actes de certification du service fait des dépenses et des notes de frais de mission

concernant le centre financier U20C031, U20C031S01, U20C031S02, U20C031S05

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} septembre 2023.

Article 3 : Le présent arrêté est publié sur le site internet de l'Institut Universitaire de Technologie de Poitiers-Châtellerault-Niort et est transmis pour information au Conseil d'administration de l'université de Poitiers

Fait à POITIERS, le 1^{er} septembre 2023

Vu et accepté le 1^{er} septembre 2023
par le Délégué



Le Directeur,



Laurent MILLAND
Directeur de l'IUT Poitiers-Châtellerault-Niort